

"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".

L'inFO44



N° 66- Janvier 2011

FO DGFIP 44 interpelle la Direction locale sur les délais de dépôts de demandes de mutation

le 7 janvier, FO DGFIP 44 a interpellé la Direction
de Loire-Atlantique par courriel :

URGENCE SIGNALEE



Il semblerait que certains agents de Loire-Atlantique issus de l'ex DGI qui sont dans l'obligation de demander une mutation du fait de la suppression de leur poste, lors du CTPD devant se tenir (au mieux) le 11 janvier 2011 ne disposeraient que de deux jours pour rédiger leur demande de mutations. En effet, la date butoir de dépôt d'une demande de mutation est pour ces collègues, fixée au 14 janvier.

Le temps de réflexion qui leur est laissé étant trop court, je vous remercie de m'indiquer si vous comptez leur accorder un délai supplémentaire.

Chrystelle TONNELIER
Secrétaire départementale
FO DGFIP44

La Direction a bien confirmé qu'elle a demandé aux agents souhaitant obtenir un changement d'affectation de saisir leurs vœux avant le 14/01, date arrêtée afin de tenir compte du calendrier national.

La Direction s'est engagée à prendre l'attache de la Direction Générale pour connaître la date maximale à laquelle les agents dont le service est concerné par des suppressions d'emplois, pourront déposer leur demandes.

FO DGFIP44 vous tiendra informé de la suite réservée à ce dossier.

☎ ☐ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

FO DGFIP
la force syndicale